



calcul d'une dette après héritage

Par **00celine00**, le **03/03/2009** à **22:44**

bonjour,

suite au décès de mon père, j'ai touché un héritage mais me suis aussi retrouvée impliquée dans un procès pour le remboursement d'un prêt professionnel.

Ce procès a été perdu et nous devons quasiment 190.000 euros.

Aujourd'hui on me réclame l'entièreté de cette somme à moi tandis que nous sommes 3 impliqués (je suis menacée de saisie).

L'avocat nous avait pourtant dit et répété que nos dettes respectives seraient calculées "à hauteur" de nos parts d'héritage auquel cas ma part s'élèverait à quasiment 20.000 euros. En effet en tant qu'enfant, j'ai touché la plus petite part attribuable à un héritier, la majeure partie des biens étant revenu à l'épouse de mon père.

Est ce bien le cas ? et si oui, y'a t'il des cas où ce calcul ne s'applique pas, ce qui expliquerait peut être que je sois dans cette situation dramatique aujourd'hui ?

Enfin (ca fait déjà 3 questions là... pardon) existent il des recours que je puisse mettre en oeuvre pour me sortir de cette situation ?

Je ne refuse pas de rembourser l'argent; le procès a été perdu et je comprends que je doive exécuter le jugement... mais je ne dois pas ces 190000 euros ! Je suis tout bonnement incapable de régler cette somme !

Difficile de résumer une situation aussi compliquée en quelques mots mais j'espère qu'ils suffiront à permettre à quelqu'un de m'aider !

d'avance merci pour l'aide que vous pourrez m'apporter.